



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :

Présents (7) : M. ALBERELLI, Mme ARCAINA Katia, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, Mme MICAND Frédérique (départ à 18h15 – pouvoir à Françoise Gross) Mme SCARCELLA Marianne, M Jean-Jacques SIBILLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. GIRAUD Marc (pouvoir Bernard ALBERELLI), M. BRET Daniel, Mme MICAND Frédérique (départ à 18h15 – pouvoir Françoise Gross).

A été désignée comme secrétaire de séance : Françoise GROSS

ORDRE DU JOUR :

- 1) Protocole clôture DSP
- 2) Attribution AOT Camping

Informations - questions diverses :

- 1) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....

1- Protocole clôture Délégation de Service Public (DSP)

Contexte

La commune de Saint-Martin-de-Clelles a confié l'exploitation et la maintenance du site de camping « la Chabannerie » à Monsieur Sébastien Brogli par le biais d'un affermage à compter du 25 mars 2020 pour une durée de 3 ans. L'exploitation de l'équipement consiste en sa promotion, sa commercialisation, sa gestion et son animation.

Pour l'année 2024, la commune de Saint-Martin-de-Clelles a lancé une procédure afin de mettre en place une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public.

Monsieur Brogli n'a pas souhaité répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié le 5 février 2024.

Un protocole a été passé entre Monsieur Brogli et la commune de Saint Martin de Clelles afin de clore la Délégation de Service Public (DSP)

Considérant qu'un accord a été trouvé entre le concédant et le concessionnaire sur la fin de DSP ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Civil ;

Vu le contrat de concession de service public pour l'exploitation et la maintenance du site de camping « la Chabannerie » ;

Considérant l'état des lieux sortant effectué le 25 mars 2024,



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ DECIDE

- D'approuver le principe d'un protocole transactionnel.
- De retenir l'intégralité du dépôt de garantie (soit 1500€), compte tenu de l'état du camping et au regard des sommes qui seront dépensées pour le remettre en état.
- D'approuver le protocole annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous les actes s'y rapportant.

➤ INDIQUE que l'état des lieux susmentionnée est librement consultable, le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 13h30 à 16h30 en mairie.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			2		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel	Absent				
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc	Pouvoir Bernard Alberelli				
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		

2- Attribution AOT Camping

Considérant que deux candidats ont remis une offre :EURL le Sabot et Marie France Bordet auto-entrepreneur

Considérant que l'EURL le Sabot s'est désisté en date du 26 mars 2024,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre en date du 5 mars 2024, fondé sur le rapport d'analyse des offres finales, la commune de Saint Martin de Clelles décide d'attribuer l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public (AOT) à Madame Marie-France Bordet, auto-entrepreneur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec Madame Marie-France BORDET, ainsi que tout document administratif, technique ou financier relatifs à ce contrat ;

➤ INDIQUE que la convention d'occupation susmentionnée est librement consultable, le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 13h30 à 16h30 en mairie.



NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			2		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel	Absent				
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc	Pouvoir Bernard Alberelli				
GROSS	Françoise			2		
MICAND	Frédérique	Pouvoir Françoise Gross				
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		

3- Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....

Conseil communautaire : les procès-verbaux des Conseils communautaires sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.cc-trieves.fr/conseil-communautaire>

Prochain Conseil Municipal le mardi 14 mai à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 19h10.

SIGNATURES			
NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
CHOLAT	Christine	Maire	
GROSS	Françoise	Secrétaire de séance	